

Prise de position de la Fruit-Union Suisse et de l'Union maraîchère suisse

sur l'étude de l'institut pour les PME de l'Université de St-Gall:

„Répercussions d'un accord de libre-échange agricole entre la Suisse et l'UE sur la production et le commerce de gros de pommes de table, de carottes de garde et de tomates grappes“

1. Considérations générales

Avec son climat préalpin, la Suisse offre des conditions idéales pour la production de fruits et de légumes. Elle est même prédestinée pour l'établissement de ces cultures.

L'étude de l'Université de St-Gall examine les répercussions d'un accord de libre-échange agricole entre la Suisse et l'Union européenne (UE) sur la production et le commerce de gros de pommes de table, de carottes de garde et de tomates grappes en Suisse. Notons qu'il s'agit des principales variétés de fruits et de légumes produites chez nous. En raison de la représentativité des exploitations et entreprises interrogées, les résultats obtenus permettent de tirer des conclusions pour l'entier des secteurs fruitier et maraîcher.

Principal fruit indigène, les pommes de table sont produites professionnellement sur une surface de près de 4200 hectares. La quantité annuelle de pomme oscille entre 130 et 140 000 tonnes, dont en moyenne 100 à 110 000 tonnes de pommes de table, 10 000 tonnes de pommes destinées à l'industrie et 20 à 30 000 tonnes de pommes à cidre. Pour des raisons de prix et de coûts, les pommes de table et les pommes destinées à l'industrie et les produits dérivés sont pratiquement entièrement écoulés sur le marché indigène. Concernant les pommes à cidre transformées en jus de fruits, il faut compter encore environ 60 à 70 000 tonnes de fruits provenant de l'arboriculture fruitière extensive de plein champ.

Les carottes et les tomates grappes représentent des légumes dominant sur le marché suisse des légumes, tant par les surfaces exploitées, les quantités consommées que par le chiffre d'affaires généré. Les deux légumes présentent également des spécificités propres qui expliquent le choix de ces produits pour l'étude menée par l'Université de St-Gall. La tomate est une culture très intensive en main-d'œuvre et en investissement d'infrastructure (serres, gestion du climat, production d'énergie, tri, stockage intermédiaire). La carotte nécessite moins de main-d'œuvre mais des machines importantes et spécifiques. C'est une culture fortement mécanisée et nécessitant des infrastructures de pointe pour l'entreposage (cellules frigorifiques et gestion de l'humidité). Les entreprises maraîchères se distinguent par le grand nombre de cultures menées pendant l'année (en moyenne 15 à 20).

Données pour l'année 2005	Carottes	Tomates
Surfaces cultivées en Suisse	729 ha	192 ha
Production suisse	35'718 tonnes	32'035 tonnes
Consommation par habitant	9.09 kg / an	10.38 kg /an
Part de la production suisse à la consommation totale	81 %	41.3 %
Vente en Suisse	100%	100%
Surface moyenne cultivée par les entreprises ayant participé à l'étude	7.3 ha	1.5 ha
Rendement moyen obtenu par les entreprises ayant participé à l'étude	56.5 tonnes / ha	33.2 tonnes / ha
Part de la culture au chiffre d'affaires total	16 %	31 %

Source : CCM (SZG)

La présente prise de position présente, dans un premier temps, les spécificités des secteurs agricoles concernés et, dans un second temps, les répercussions d'un accord de libre-échange sur l'échelon de la production des pommes de table au chapitre 2, des carottes de garde au chapitre 3 et des tomates grappes au chapitre 4. Le chapitre 5 contient une appréciation des scénarios ainsi que des recommandations. Enfin, le chapitre 6 présente les exigences envers la politique et des ébauches de solution.

En résumé, on peut dire qu'un accord de libre-échange agricole (ALEA) toucherait fortement les productions fruitière et maraîchère indigènes. Parmi les secteurs de la production agricole, ces deux secteurs seraient probablement les plus pénalisés. Les producteurs ayant participé à l'étude estiment qu'un tel accord ne leur apporterait pratiquement que des désavantages. 35 à 50 % des producteurs de pommes de table, de carottes de garde et de tomates grappes abandonneraient la production, voire même toute activité commerciale. Les parts de marché baisseraient en conséquence, alors que les importations augmenteraient massivement. Théoriquement, les producteurs et les commerçants de gros auraient certes la possibilité de compenser la diminution des ventes en Suisse par des exportations. Les produits pris en compte dans l'étude, donc les pommes de table, les carottes de garde et les tomates grappes, n'offrent néanmoins que des possibilités très limitées de se profiler par rapport aux produits concurrents en provenance de l'UE. Ces produits, qui sont plutôt des produits de base, à savoir que leur qualité diffère relativement peu et que le prix joue un rôle déterminant lors de l'achat, ne présente pas le même potentiel en matière d'exportation que les produits transformés, tels le fromage. Les produits frais non transformés seraient beaucoup plus touchés par un ALEA que les produits transformés ou semis-finis, une pomme Gala ne différant par exemple pas ou que peu d'une Gala du Tyrol du sud, de France ou d'Allemagne. En outre, les principaux coûts des productions fruitière et maraîchère dépendent de conditions-cadres non agricoles, que les producteurs ne peuvent donc pas influencer: coûts de la main-d'œuvre (salaires), de l'énergie, des infrastructure etc. Un ALEA n'aurait aucune influence directe sur ces conditions-cadres.

2. Répercussions sur la production de pommes de table et sur le secteur fruitier

2.1 Spécificités de la production de pommes de table et du secteur fruitier

La production suisse de pommes de table et le secteur fruitier et des baies en général se caractérisent par les spécificités suivantes:

- Exploitations petites à moyennes, pouvant toutefois être comparées à celles du Tyrol du sud, la principale région homogène de production fruitière d'Europe: surface moyenne de culture de pommes des près de 1600 exploitations Suisse Garantie/PER: 2,5 hectares; Tyrol du sud: 2,6 hectares. En Suisse, on compte, de plus, 1700 exploitations affiliées à une marque avec d'autres cultures fruitières ou de baies, ainsi que près de 34 000 exploitations agricoles mixtes avec des vergers extensifs destinés à la production de fruits de transformation (notamment fruits à cidre).
- 40 % des 270 exploitations Suisse Garantie/PER produisant des pommes prises en compte dans l'étude ont répondu aux questions. La surface moyenne des ces exploitations s'élève à 10,2 hectares. Ce sont donc surtout les grandes exploitations disposant de structures viables („exploitations entièrement professionnelles“) qui ont participé à l'étude.
- La culture, ou la production, de pommes de table en Suisse est protégée efficacement et de manière ciblée contre les importations de produits similaires par des droits de douane conformes aux accords de l'OMC, tout comme la production de poires de table, de cerises de table et de conserve, d'abricots, de pruneaux de table et de pruneaux destinés à l'industrie, de baies, de fruits à cidre, de jus de pomme et de poire ainsi que de concentrés de jus de fruits à pépins.
- Grâce à ces conditions-cadres mises en place par l'Etat ainsi qu'aux excellentes conditions climatiques en Suisse, les variétés de fruits et produits mentionnés peuvent être produits à des conditions économiques relativement intéressantes et présentent une excellente qualité.
- Les producteurs de fruits et de baies tirent entre 95 et 97 % de leur revenu des recettes réalisées sur le marché et ne touchent „que“ 3 à 5 % de leur salaire sous forme de contributions à la surface versées par la Confédération.
- La production de pommes de table est une branche de production très intensive en terme de travail. 56 % des coûts totaux de la production sont générés par la main-d'œuvre. Pour la production de fruits à pépins et de baies cette part oscille entre 50 et 65 %.
- En 2005, les coûts de la main-d'oeuvre saisonnière des producteurs questionnés en Suisse se sont élevés à CHF 20.3 par heure. En Allemagne, ils se montaient à moins de la moitié, à savoir à CHF 10.1 par heure.

- Les coûts totaux des producteurs indigènes questionnés (production sans filet de protection contre la grêle) s'élevaient à CHF 31 660.- par hectare pour la production des pommes de table. Avec un rendement total d'environ 35 tonnes par hectare, cela équivaut à un prix moyen couvrant les frais de 96 ct./kg (toutes variétés confondues).
- En Suisse, les prix à la production des variétés Golden et Gala, classe I et classe II, s'élèvent en moyenne à 98,5 ct./kg et sont deux fois plus élevés que ceux obtenus dans la région italienne Vinschgau et la région allemande du lac de Constance (48 ct./kg).
- Les exportations de fruits suisses vers l'UE ou d'autres pays sont très limitées pour des raisons de prix et de coûts et ne sont réalisées qu'en très petites quantités (marchés de niche). Les contingents tarifaires à droit zéro de l'UE n'ont ainsi pratiquement pas été utilisés: en 2005, les exportations vers l'UE se sont élevées à 611 tonnes de pommes de table, 338 tonnes de poires de table et 25 tonnes de cerises de table. Les contingents tarifaires à droit zéro notifiés dans le cadre des Accords bilatéraux I portent pourtant sur 3000 tonnes de pommes et poires de table ainsi que 1500 tonnes de cerises de table. Sans les contributions à l'exportation de la Fruit-Union Suisse, les exportations de fruits à pépins de table auraient été encore moins élevées en 2005.

2.2 Répercussions concrètes

Les principales répercussions en bref:

- 35 % des exploitations se convertiraient à la production d'une autre variété de fruits ou de légumes ou abandonneraient complètement la production de pommes de table.
- 28 % des producteurs prévoient de développer la vente directe.
- Au total, 56% (sans considération des doubles mentions) des exploitations abandonneraient la production de pommes de table ou développeraient la vente directe, et ce pour les raisons principales suivantes: pression massive sur les prix en raison des importations en provenance de l'UE; peu ou pas de possibilités pour faire baisser les coûts en Suisse, notamment de la main-d'œuvre (en raison des mesures d'accompagnement des Bilatérales II), alors que ce facteur est particulièrement élevé.
- 45 % des producteurs augmenteraient le rendement de leurs produits en se convertissant à la production d'autres variétés. 53 % des exploitations ont déjà réalisé cette mesure en vue des futurs défis.
- La part de marché de la production indigène baisserait de près de 35 %. Les discounters, mais aussi les grands distributeurs suisses renommés et leurs fournisseurs, achèteraient des pommes de table destinées au segment bon marché dans les pays voisins.
- Théoriquement, cette baisse du chiffre d'affaires sur le marché suisse pourrait être compensée par des exportations accrues. Etant donné qu'il s'agit de produits de

base, une augmentation des exportations de pommes de tables ou de fruits frais en général resterait néanmoins très limitée, au contraire du fromage ou des saucisses.

- Les prix à la production des pommes de table indigènes vendues sur le marché intérieur se rapprocheraient du niveau prévalant dans l'UE. Si une part des consommateurs est prête à payer 10 à 20 % de plus pour les pommes suisses, comme l'admet l'étude, il faut s'attendre à ce que le prix à la production baisse en moyenne à 57,5 centimes par kg, alors que, selon l'enquête, le prix actuel des pommes Golden et Gala se monte à 98,5 centimes par kg. (Selon l'étude, le prix moyen à la production de ces variétés s'élevait à 48 centimes par kg dans la région de Vinschgau (I) et dans la région allemande du lac de Constance).
- En tenant compte d'un rendement total moyen de 35 tonnes par hectare, la baisse des recettes de 41 centimes par kg subie par les producteurs suisse de Golden et de Gala équivaldrait à une perte de CHF 14 350.- par hectare.

3. Les conditions prévalant dans la culture maraîchère suisse

- Les légumes bénéficient en Suisse de la protection mise en place dans le cadre de l'accord de l'Uruguay du GATT. Les mesures et taux douaniers sont des mesures efficaces, conformes aux accords internationaux et à même de garantir l'approvisionnement du marché suisse en tenant compte des conditions cadres prévalant en Suisse et répondant de ce fait aux attentes exprimées par les consommateurs lors des votations sur l'agriculture, la sécurité alimentaire ou la protection de la nature et de l'environnement.
- Grâce aux mécanismes douaniers et autres conditions cadres et du fait des conditions climatiques favorables, les légumes peuvent être produits en Suisse dans des conditions économiques supportables.
- La grande majorité des maraîchers tirent leur chiffre d'affaires de la vente des légumes sur le marché suisse. La part des paiements directs au chiffre d'affaires représente moins de 2% des entreprises maraîchères professionnelles.

3.1 Les conditions pour les carottes de garde

3.1.1 Les spécificités des carottes de garde

La production de carottes de garde en Suisse se distingue par les spécificités suivantes:

- Les entreprises se caractérisent par une taille moyenne inférieure à celle qui prévaut en Allemagne ou en France. Pour une surface maraîchère de 11'105 ha en 2005 et quelques 2000 exploitations produisant des légumes frais, la surface moyenne maraîchère cultivée par entreprise s'établit à 5.55 ha. Nombre d'entreprises cultivent en plus des légumes destinés à la transformation (haricot, petits pois, épinard et carotte parisienne) et d'autres cultures arables.
- L'enquête s'est portée sur 79 des 300 entreprises produisant des carottes en Suisse. 41% des entreprises ont répondu à l'enquête menée par l'Université de St-Gall. La surface agricole utile de ces exploitations représentait 37.6 ha dont 7.3 ha étaient destinées à la production de carottes de garde. Il s'agit donc d'entreprises

importantes, conduisant une production professionnelle et disposant de structures offrant des perspectives sur le marché suisse.

- Malgré la mécanisation poussée, la main-d'œuvre représente un facteur important pour la production de carottes avec en moyenne des entreprises 21.4% des coûts totaux.
- La rétribution horaire de la main-d'œuvre saisonnière s'élève en moyenne à Fr. 21.-- de l'heure alors qu'en Allemagne le salaire horaire s'élève à Fr. 10.10.
- Le coût de production total s'élève par kg à Fr. 0.268 sans compter les activités en aval, soit 40 à 60% de plus que dans les principales régions de production en Europe.
- Malgré les concessions obtenues par la Suisse dans le cadre de l'accord sur les produits agricoles du 21 juin 1999 et octroyant par exemple à la Suisse un contingent exempt de droits de douane de 5000 tonnes de carottes, l'exportation de légumes est restée très confidentielle.

3.1.2 Conséquences pour la production de carottes de garde.

Les conséquences en résumé:

- 50% (sans considération des doubles mentions) des entreprises cesseraient leurs activités maraîchères ou cesseraient totalement la production de carottes.
- 18% des entreprises envisageraient de renforcer la vente directe.
- Ce sont ainsi 57% (sans considération des doubles mentions) des entreprises qui soit cesseraient la production soit se concentreraient sur la vente directe. Ce sont les raisons suivantes qui expliquent ces options: pression très importante sur les prix en raison des importations de l'UE; capacité très limitée voire nulle d'influencer les coûts de production en Suisse, essentiellement concernant le facteur déterminant que représente la main-d'œuvre (influencé par les mesures d'accompagnement liées à la libre circulation des personnes avec l'UE).
- Bon nombre de mesures de rationalisation et d'adaptation au marché ont été prises au cours des années précédentes le déroulement de l'enquête. Néanmoins un potentiel restant demeure concernant la mécanisation à la condition de limiter l'un des coûts majeurs que représente la main-d'œuvre.
- La perte de marché importante que serait la conséquence d'un ALEA s'explique par la grande sensibilité des acheteurs au prix pour les produits de première nécessité que sont les légumes. Les carottes suisses subiraient de plein front les importations bon marché en provenance de l'UE avec à terme un risque de substitution complet des produits suisses.
- D'aucune manière l'exportation de carottes ne peut compenser les pertes de marché sur le marché suisse. Les légumes frais sont des produits de première nécessité pour lesquels les acheteurs s'orientent essentiellement en fonction du prix. La disposition des consommateurs à payer un prix plus élevé pour la provenance "suisse" est très limitée et ne permettrait en aucun cas de compenser la perte de marché et compenser les désavantages liés aux conditions cadres qui déterminent les coûts de production.
- Les prix production en Suisse se rapprocheront de ceux en vigueur dans l'UE. Malgré la disposition d'une part des acheteurs de consentir à payer un prix plus élevé pour des légumes suisses que pour ceux de l'UE, les maraîchers doivent compter avec une forte réduction du prix actuel (2005 = Fr. 0.294 / kg) sans disposer de perspectives de réduction de coûts (2005 = Fr. 0.268 / kg).

- Une diminution massive des prix (en moyenne 50%) qui n'est pas suivie par une diminution équivalente des frais de production n'offre aucune perspective économique pour les maraîchers suisses.

3.2 Les conditions pour les tomates grappes

3.2.1 Les spécificités des tomates grappes

- L'enquête s'est portée sur 37 des 80 entreprises produisant des tomates grappes en Suisse. 57% des entreprises ont répondu à l'enquête menée par l'Université de St-Gall. La surface agricole utile de ces exploitations représentait 26 ha dont 1.5 ha étaient destinées à la production de tomates grappes. Ces exploitations disposent de structures conséquentes, et gérant de manière professionnelle la production. Elles disposent de structures offrant des perspectives d'avenir sur le marché suisse.
- Malgré la mécanisation poussée, la main d'œuvre représente un facteur important pour la production de tomates grappes avec en moyenne des entreprises 38.2% des coûts totaux.
- La rétribution horaire de la main-d'œuvre saisonnière s'élève en moyenne à Fr. 21.8 de l'heure alors qu'en Allemagne le salaire horaire s'élève à Fr. 10.1.
- Le coût de production total s'élève par kg à Fr. 2.28 sans compter les activités en aval, soit 50 à 60% de plus que dans les principales régions de production en Europe.
- L'UE a concédé un contingent de 1000 tonnes, francs de droits de douane à la Suisse dans le cadre de l'accord sur les produits agricoles du 21 juin 1999. Le différentiel prix important entre la Suisse et les pays de l'UE rendent toute exportation extrêmement difficile et limite pour l'instant les exportations de tomates suisses.

3.2.2 Les conséquences pour les tomates grappes

- 39 % (sans considération des doubles mentions) des entreprises cesseraient leurs activités maraîchères ou cesseraient totalement la production de tomates grappes.
- 28% des entreprises envisageraient de renforcer la vente directe.
- Ce sont ainsi 56 % (sans considération des doubles mentions) des entreprises qui soit cesseraient la production ou se concentreraient sur la vente directe. Ce sont les raisons suivantes qui expliquent ces options: pression très importante sur les prix en raison des importations de l'UE; capacité très limitée voir nulle d'influencer les coûts de production en Suisse, essentiellement concernant le facteur déterminant que représente la main d'œuvre (influencé par les mesures d'accompagnement liées à la libre circulation des personnes avec l'UE).
- Bon nombre de mesures de rationalisation et d'adaptation au marché ont été prises au cours des années précédentes le déroulement de l'enquête. Néanmoins un potentiel restant demeure concernant la rationalisation des processus de production, notamment sur le facteur de la main d'œuvre.
- La perte de marché importante qui serait la conséquence d'un ALEA s'explique par la grande sensibilité des acheteurs au prix pour les produits de première nécessité que sont les légumes. Les tomates suisses subiraient de plein front les importations bon marché en provenance de l'UE avec à terme un risque de substitution complet des produits suisses.

- D'aucune manière l'exportation de tomates grappes ne peut compenser les pertes de marché sur le marché suisse. Les légumes frais sont des produits de première nécessité pour lesquels les acheteurs s'orientent essentiellement en fonction du prix. La disposition des consommateurs à payer un prix plus élevé pour la provenance "suisse" est très limitée et ne permettrait en aucun cas de compenser la perte de marché et compenser les désavantages liés aux conditions cadres qui déterminent les coûts de production.
- Les prix production en Suisse se rapprocheront de ceux en vigueur dans l'UE. Malgré la disposition d'une part des acheteurs de consentir à payer un prix plus élevé pour des légumes suisses que pour ceux de l'UE, les maraîchers doivent compter avec une forte réduction du prix actuel (moyenne sol et substrat 2005 = Fr. 2.13 / kg) sans disposer de perspectives de réduction de coûts (2005 = Fr. 2.13 / kg).
- Une diminution massive des prix (en moyenne 50%) qui n'est pas suivie par une diminution équivalente des frais de production n'offre aucune perspective économique pour les maraîchers suisses.

4. Appréciation des scénarios et recommandations

L'étude présente trois scénarios aux pages 56 à 57 et fait quelques recommandations en vue d'une libéralisation accrue des marchés agricoles à la page 58.

Le scénario le plus probable (scénario 2) aurait des répercussions massives sur la production indigène. Il part du principe que les consommateurs suisses peuvent être classés en deux groupes de taille plus ou moins égale pour ce qui est de leur comportement d'achat: une partie des consommateurs réagira aux prix et achètera les pommes importées moins chères après une certaine réserve initiale. L'autre partie recherche des produits de haute qualité et continuera d'acheter les fruits et légumes suisses. Néanmoins, la production indigène baissera, alors que les importations progresseront. Les exportations de produits indigènes vers l'UE ne se développeront que très lentement, les marchés de l'UE étant déjà saturés et les consommateurs européens étant plus sensibles aux prix que les consommateurs suisses. Comme pour le scénario 1, il faut s'attendre à d'importantes pertes de parts de marché pour les fruits et légumes suisses.

Le professeur Urs Füglistaller et M. Heiko Bergmann font les recommandations suivantes aux exploitations suisses:

- Mettre en avant la valeur ajoutée de la propre production;
- Développer les exportations;
- Baisser les coûts tout en maintenant la qualité;
- Miser sur la provenance Suisse;
- Répondre au goût suisse;
- Se convertir à la production d'autres fruits et légumes, pour lesquels la fraîcheur est particulièrement importante (moins de produits de garde);
- Mettre à profit les expériences réalisées à l'étranger.

Avec l'introduction de la marque de garantie „Suisse Garantie“ il y a trois ans, les branches fruitière et maraîchère ont réalisé un véritable travail de pionnier. Il s'agit à présent de promouvoir la marque plus largement, plus intensivement et plus efficacement auprès du public, d'en accroître la reconnaissance auprès de tous les grands distributeurs importants ainsi que de mettre en avant la valeur ajoutée de la propre production. Les recommandations peuvent être largement réalisées dans ce domaine ou ont même déjà été appliquées.

Par contre, le développement des exportations et la baisse des coûts sont très difficiles à réaliser. Dans les chapitres précédents, il a été souligné que les chances des fruits et légumes frais en matière d'exportation étaient très limitées pour des raisons de prix et parce qu'il s'agit de produits de base. Les conditions ne sont pas plus favorables pour la baisse des coûts, également conseillée: la part très élevée des coûts de la main-d'oeuvre aux frais totaux des productions fruitière et maraîchère, la „protection“ des salaires élevés dans le cadre des Bilatérales II ainsi que le contexte politique empêchent toute baisse notable des frais. Malgré les obstacles précités et l'environnement défavorable, la production indigène continuera de développer les exportations et d'essayer de baisser si possible les coûts, tout en tenant compte de expériences réalisées à l'étranger.

En outre, la FUS et l'UMS estime qu'il est important que la production indigène continue de tenir compte du goût suisse et d'offrir des prestations élevées. Pour les variétés dans le domaine analysé, les possibilités sont néanmoins limitées, les acheteurs et les consommateurs recherchant surtout des variétés connues, produites et commercialisées dans le monde entier.

Concernant la conversion conseillée à la production d'autres variétés de fruits et de légumes, il convient de souligner que la production indigène n'entend pas céder des parts de marché des fruits et légumes de garde, qui sont les principaux produits en terme de quantité et dont la qualité est excellente grâce au climat préalpin en Suisse, à la concurrence étrangère.

En résumé l'étude conclut à une perte importante en terme de part de marché ainsi qu'à une pression importante sur le marché conduisant à une diminution d'environ 50% des prix pour les légumes et fruits suisses. Un accord de libre-échange conduit à une pression majeure sur les prix en Suisse sans influencer de manière concrète les facteurs de coûts liés notamment aux conditions cadres non agricoles prévalant en Suisse.

	Moyenne CH	Moyenne UE	CH/EU %
Coûts collaborateurs fixes (CHF/h)	31.9	15.8	201 %
Coûts collaborateurs saisonniers (CHF/h)	20.3	10.4	195 %
Electricité (par kWh)	0.132	0.109	121 %
Gaz (par kWh)	0.055	0.038	144 %
Carburant diesel (100 l)	160.2	105.5	152 %
Approvisionnement en eau (m ³)	1.33	1.73	77 %

Tableau: Coûts moyens de facteurs choisis de production (en CHF)

Dans la situation actuelle, la FUS et l'UMS rejettent un accord de libre échange agricole avec l'UE,

et ce pour les raisons suivantes:

- Les répercussions seraient désastreuses pour les secteurs fruitier et maraîcher, notamment en raison de l'énorme différence de coûts et de prix entre la Suisse et l'UE;
- La production n'entend pas céder près de 35 à 50 % des parts du marché global aux importations;
- L'importante baisse des prix n'est pas compensée par une diminution correspondante des coûts;
- La très grande influence des prix des aliments de base sur l'achat ne permet pas de réaliser la différence de prix nécessaire pour compenser la diminution des prix;
- Les possibilités en matière d'exportation des fruits et légumes frais sont très limitées pour des raisons de prix et parce qu'il s'agit de produits de base. Les exportations ne sont possibles qu'en petites quantités et sur des marchés de niche.

5. Exigences et ébauches de solution

L'accord de libre-échange agricole supprimerait entièrement la protection à la frontière, qui est non seulement vitale pour les fruits et légumes, mais qui, de plus, est conforme aux accords de l'OMC. La production indigène serait ainsi directement confrontée au niveau très bas des prix en vigueur dans les pays voisins, lesquels bénéficient, en outre, d'importantes aides à l'investissement et de contributions de soutien de l'UE ainsi que des Etats membres.

La FUS et l'UMS rejettent donc résolument un ALEA.

A) Nous estimons qu'il est préférable d'étudier attentivement le développement des Bilatérales II (sur la base de la clause évolutive).

Cette manière de procéder permettrait d'ouvrir progressivement le marché avec l'UE pour certains produits agricoles présentant de bonnes dispositions (comme pour le fromage).

B) Si la Suisse conclut quand même un ALEA avec l'UE pour des raisons d'économie globale et de politique, la FUS et l'UMS demande que les fruits et légumes en soient exemptés, ou, si cela n'est pas possible, que des mesures compensatoires et d'accompagnement efficaces soient prises et que des réglementations transitoires soient instaurées.

D'importantes mesures compensatoires sont absolument nécessaires pour les secteurs fruitier et maraîcher, et ce tant à l'échelon de la législation que des finances. Il s'agit notamment des mesures suivantes:

- Harmonisation des dispositions légales entre la Suisse et l'UE dans les domaines du travail (suppression des mesures d'accompagnement des Bilatérales II), de l'aménagement du territoire et du droit foncier, de l'énergie, de la logistique



(suppression de la RPLP pour les transports internes de fruits et légumes), de la protection phytosanitaire etc.;

- Différenciation des paiements directs à la surface en fonction de l'intensité de travail dans les branches de production;
- Contributions compensatoires en faveur des producteurs de fruits et de légumes, afin de compenser les énormes pertes de revenu;
- Mêmes aides à l'investissement et contributions de soutien que celles qui sont versées aux exploitations et entreprises concurrentes dans l'UE aux échelons de la production, de la transformation, du commerce et de la commercialisation;
- Mesures de désendettement efficaces pour les investissements réalisés à l'échelon de la production ainsi que des activités en aval;
- Délais transitoires d'au moins 10 ans.